



« Le joueur de guitare » Picasso

**RGPP : la création des DIRECCTE
ou
La nouvelle administration « cubiste » !!!**

Le 8 octobre dernier, les deux secrétaires généraux des finances et des affaires sociales avaient convié l'ensemble des organisations syndicales des deux ministères à une réunion interministérielle, qui se tenait dans les locaux de Bercy et qui avait pour thème la création des DIRECCTE.

En préambule, chaque syndicat, secteur travail comme celui des finances et de l'emploi, ont, dans leur déclaration liminaire, dénoncé *la « brutalité » de la réforme, les atteintes frontales du statut général, le manque de lisibilité des regroupements envisagés, la mise en commun de services aux cultures parfois contrastées, la non concertation avec les usagers du service public, en particulier les salariés du privé : le tout étant aggravé par une communication non maîtrisée, des informations contradictoires et entraînant dans les services une atmosphère anxiogène pour les personnels, qui sont en attente de leur devenir immédiat.*

Bien que l'UNSA-Itefa se revendique réformiste, notre intervention nous a permis, une fois encore, de rappeler aux deux secrétaires généraux notre position à l'égard de la RGPP, notamment la « disparition » d'un ministère chargé du travail et de la création des DIRECCTE, à savoir :

- **notre refus** de la dilution du code du travail dans un « magma » économique prégnant
- **notre attachement** à la défense de nos missions de service public et des personnels qui ont en charge leur respect
- **notre défense** des citoyens et des usagers de nos services, en fait la garantie de « la magistrature sociale » dans notre démocratie.

Octobre 2008



- **notre non partage** de la vision purement comptable de cette réforme, imposée par le gouvernement et sans aucune concertation ni avec les usagers, ni avec les partenaires sociaux
- **notre constat** de non lisibilité sur les réformes en cours et le déficit important de communication à l'égard de l'ensemble des acteurs de la création des DIRECCTE, usagers et personnels des administrations concernées
- **l'usage inconsidéré** des groupes de travail et des groupes « miroirs », qui permettent à l'administration de passer des bouts de réforme « discrètement » et peuvent constituer une menace, notamment concernant les corps de contrôle de l'inspection du travail avec la refonte du statut de l'IT (en liaison avec les préconisations du rapport Desforges et de Chalvron).

La réunion a donc été une succession de prises de paroles et de réponses émanant des 2 SG, qui se sont attachés, à chaque fois, de dédramatiser et de rassurer les participants sur les conséquences de la création des DIRECCTE, bien qu'ils reconnaissent un certain nombre de points à expertiser (anticipations « malheureuses » de certains préfets pour la création de la direction de la cohésion sociale ; quid de la problématique des territoires domiens ; le contour définitif entre DIRECCTE et DREAL ; la composition des unités territoriales..) et donc encore sans réponse à ce jour .. !

Devant ces questions et éléments concrets apportés par les OS, **dont l'UNSA- ITEFA**, ils ont précisé qu'ils appelleraient l'attention des préfets et des chefs de service pour éviter ces dérapages, sources de confusion inutile !!!

Au gré des questions, ils ont répété qu'il n'y aurait pas d'abandon des missions (mais que deviennent le contrôle dans les SRE et les MOE ?), pas d'externalisation, avec un maintien de services territoriaux, la poursuite du PDMIT et que lorsqu'il y aura regroupement des services ce serait fait dans le respect des principes et spécificités des fonctions d'inspection du travail.

Pourtant, la conclusion de Dominique LAMIOT, SG aux finances, a été très claire : les services vont vivre une vraie réforme.

D'autres réunions devraient être organisées périodiquement avant la création des DIRECCTE.

En conclusion, aucune information nouvelle n'a été recueillie : les réponses données appartiennent au style policé, courtois, mais « langue de bois », élevées en principe de communication institutionnelle face aux partenaires sociaux.

Alors l'administration ne vit plus sa période ni bleue, ni rose.

Mais elle est secouée de toutes parts : elle se retrouve sans dessus- dessous.

La RGPP ouvre la période « cubiste » pour les services publics.

Usagers et personnels risquent de chercher encore leurs nouveaux repères,

Afin de pouvoir « jouer » la nouvelle partition administrative.

Octobre 2008